

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Mars 2019

L'an 2019 et le 15 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de RAVAUD Véronique Maire

**Présents** : Mme RAVAUD Véronique, Maire, Mmes : BELTZER Valérie, SERRE Micheline, MM : GILGER Pascal, LAMARRE Mickaël, MASSON Philippe, SKOWRON Patrice

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme LEDGER Catherine à M. GILGER Pascal, M. HANEMIAN Thierry à M. SKOWRON Patrice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 08/03/2019

**Date d'affichage** : 08/03/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SERRE Micheline

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le compte rendu du 15 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - Réf 2019/006**

Mme le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion établi par Mme le receveur municipal de Clamecy est conforme au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018,

Autorise Mme le Maire à signer le C.G. 2018.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

réf : 2019/007

Mme SERRE est nommée présidente de séance et présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit

- **Fonctionnement**

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | 49 631.67 €         |
| Report 2017            | <u>419 323.40 €</u> |
| Résultat de clôture    | 468 955.07 €        |

- **Investissements**

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Résultat de l'exercice | 54 049.29 €          |
| Déficit 2017 reporté   | - <u>68 446.28 €</u> |
| Résultat de Clôture    | - 14 396.99 €        |

Restes à réaliser (D-R) - 27 883.00 €

Besoin de financement **42 279. 99 €** (affectation au 1068 du BP 2019)

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019 (468955.07 € - 42 279.99 €) = **426 675.08 €**

Mme le Maire quitte la séance afin que l'assemblée procède au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2018

réf : 2019/008

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2018 considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 42 279.99 €
- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 426 675.08 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## DEMANDE DE SUBVENTION FONDS HAUT NIVERNAIS D'ECONOMIE D'ENERGIE (FHNEE)

réf : 2019/009

Objet : MENUISERIES

Mme le Maire donne lecture du règlement communautaire adopté par la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY) en date du 29 mai 2017 et destiné aux communes qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments ou logements communaux. Elle indique que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la campagne TEPOS (Territoire à Energie POSitive) et le taux de subvention s'élève à 50 % du montant HT des travaux (avec un plafond de 10 000 €). Elle propose au conseil de présenter un dossier pour les travaux de changement des menuiseries dans les logements de l'ancienne poste et du bâtiment de la mairie.

Le devis de l'entreprise LALEU s'élève à 12 360€ HT et Mme le Maire propose le plan de financement suivant :

|  |             |
|--|-------------|
| – Coût total HT de l'opération                       | 12 360.00 € |
| – Subvention sollicitée auprès de la CCHNVY soit 50% | 6 180.00 €  |
| – Reste à la charge de la commune HT                 | 6.180.00 €  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention de 50 % sur le coût de la facture HT.
- **AUTORISE** le maire à signer le règlement communautaire et tous documents relatifs à cette opération.
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget 2019.
- **DIT** que les travaux ne seront réalisés qu'après réception de l'accusé réception du dossier déclaré ou réputé complet.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Débat sur les diverses opérations et subventions à prévoir au BP 2019.
- Pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales sur 2019.

Séance levée à : 21 h 15

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

ERRE

En mairie, le 19/03/2019  
Le Maire  
Véronique RAVAUD

